

# Assurance Samsung Care+

## Document d'information sur le produit d'assurance

### Société: Amtrust International Underwriters DAC

Cette assurance est souscrite par Amtrust International Underwriters DAC, une entreprise d'assurance portant le numéro de référence C33525. Siège social : 6-8 College Green, Dublin 2, D02 VP48. <https://amtrustinternational.com/about-us/underwriting/>. Amtrust International Underwriters DAC est réglementé par la Banque centrale d'Irlande, Tél. : (+353) (0) 1 224 5800, [enquiries@centralbank.ie](mailto:enquiries@centralbank.ie), <https://www.centralbank.ie>. Elle opère en libre prestation de services en Belgique.

Ce document est donné uniquement à titre indicatif et vous donne un bref aperçu du contenu principal de votre assurance. L'ensemble des informations précontractuelles et contractuelles se trouve dans les documents qui vous ont été envoyés, notamment les **Conditions générales** de votre police d'assurance, votre **e-Certificat**, ainsi que votre document « **Autres informations importantes** ». Veuillez lire tous ces documents afin d'être pleinement informé.

### Quel est ce type d'assurance?

Assurance pour les téléphones mobiles, les tablettes, les ordinateurs portables, les appareils portables ou d'autres appareils mentionnés dans votre certificat électronique pour les utilisateurs grand public et professionnels. Cela couvre votre appareil assuré (y compris les accessoires dans la boîte) contre le risque de dommages accidentels et liquides, et si sélectionné, contre le risque de vol.



### Qu'est-ce qui est assuré?

- ✓ La couverture d'assurance s'étend exclusivement aux appareils que vous avez récemment achetés auprès de Samsung Electronics, l'assurance pouvant être souscrite en même temps que l'appareil mobile est acheté ou dans les soixante (60) jours qui suivent. Selon la formule choisie, une couverture d'assurance existe pour:

#### Couverture des dommages accidentels et des dommages causés par des liquides:

- ✓ Dommages involontaires et inattendus à l'appareil (y compris les accessoires dans la boîte lorsqu'ils sont impliqués dans le même événement) qui l'empêchent de remplir la fonction prévue;
- ✓ Dommages résultant d'un déversement accidentel dans ou sur l'appareil mobile (y compris les accessoires dans la boîte lorsqu'ils sont impliqués dans le même événement) qui l'empêchent de remplir sa fonction prévue.

#### Couverture vol en option si elle est sélectionnée:

- ✓ Tous les avantages de la couverture ci-dessus, et;
- ✓ Couverture d'assurance contre le vol de votre (vos) appareil(s) mobile(s) dans votre lieu de résidence (présentant des signes visibles d'effraction), ou contre le vol aggravé de votre (vos) appareil(s) (avec utilisation ou menace de force physique), ou contre le vol d'une poche de vêtement ou d'un sac que vous portez, transportez ou transportez.

- ✓ La prestation d'assurance consiste soit en l'échange/le remplacement de l'appareil mobile, soit en sa réparation chez un partenaire local ou dans un centre de réparation centralisé que nous-mêmes désignons.
- ✓ Couverture mondiale pour une durée maximale du voyage de soixante (60) jours. (Réparations/remplacements organisés uniquement pour les adresses situées en Belgique).



### Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- ✗ Perte accidentelle du ou des appareils assurés
- ✗ Tous les frais autres que ceux de réparation ou de remplacement de l'appareil assuré (par exemple les frais de maintenance de routine ou de récupération des données stockées).
- ✗ Dommages sans affecter l'utilisation prévue de l'appareil assuré, par exemple l'usure et les dommages esthétiques simples.
- ✗ Coûts dus au non-respect des instructions du fabricant ou des consignes d'installation, ou lorsque des réparations et/ou des pièces non approuvées par le fabricant d'origine fabricant d'origine ont été effectuées ou installées.
- ✗ Dommages résultant d'un abus, d'une utilisation incorrecte ou inappropriée ; dommages causés par négligence ou intentionnellement.
- ✗ Vol sans rapport de police, notification à l'opérateur mobile ou blocage indétectable de la carte SIM.
- ✗ Vol si l'appareil assuré est laissé sans surveillance et clairement visible dans les espaces publics, ou laissé dans les espaces publics, ou n'est pas laissé dans le compartiment verrouillé d'un véhicule.
- ✗ Dommage ou défaut si les numéros de série ou IMEI ont été supprimés, modifiés ou ne peuvent pas être vérifiés.
- ✗ Des frais de franchise doivent être payés pour chaque sinistre. Veuillez-vous reporter à votre certificat électronique pour obtenir tous les détails sur le niveau de la franchise pour les demandes de réparation et de remplacement.



### Y a-t-il des restrictions à la couverture?

- ! Un maximum de deux (2) réclamations peut être fait au cours de chaque période de couverture de douze (12) mois, à compter du jour de l'achat de la couverture d'assurance.
- ! La couverture n'est pas accordée si une prestation est fournie dans le cadre de la garantie du fabricant.
- ! La couverture n'est pas accordée si l'appareil assuré n'est pas en bon état de fonctionnement ou endommagé au moment de l'émission.



## Où suis-je couvert?

- ✓ La couverture d'assurance pour les appareils mobiles assurés existe dans le monde entier pour les voyages n'excédant pas soixante (60) jours.



## Quelles sont mes obligations?

Pendant la durée du contrat:

- Pour prévenir ou limiter les dommages autant que possible;
- Pour payer la prime

En cas de dommage:

- La survenance d'un événement assuré doit être signalée immédiatement;
- Éviter ou réduire les dommages doit être assuré dans la mesure du possible;
- À la demande de l'assureur, toutes les preuves nécessaires doivent être fournies et les demandes nécessaires pour déterminer l'événement de dommage doivent être satisfaites.



## Quand et comment effectuer les paiements?

Votre prime sera perçue en totalité à l'avance, ou si vous payez par versements, ceux-ci seront perçus mensuellement à l'avance.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

La couverture d'assurance commencera et se terminera aux dates indiquées dans le certificat électronique qui vous a été remis.



## Comment puis-je résilier le contrat?

Vous pouvez résilier la police d'assurance à tout moment au cours des quatorze (14) premiers jours suivant l'achat de votre couverture en faisant la demande par écrit. Veuillez consulter vos conditions générales complètes pour plus d'informations sur vos droits.

**Portail en ligne:** [be.careplus.co](http://be.careplus.co)

**Courriel:** [support.be@careplus.co](mailto:support.be@careplus.co)

**Écrit sur:** Bolttech Digital Insurance Agency (EU) GmbH, Kohlmarkt 8-10, 1010 Vienne, Autriche

**Téléphone:** +32 7807 9260